

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 Mars 2016

Convention entre l'ANRT et l'AFRINIC pour le déploiement d'une copie du serveur L-Root au Maroc

MM. Azdine El Mountassir Billah, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications et Alan Barrett, CEO de L'AFRINIC¹ ont signé, Mercredi 9 Mars 2016, une convention pour le déploiement d'une copie, au Maroc, du serveur de gestion du Système des noms de Domaines (DNS) sur Internet dit : DNS racine L-Root. Le L-Root est un des 13 serveurs DNS racine gérés par l'ICANN.

Cette convention confirme l'engagement continu de l'AFRINIC auprès de l'ICANN et des gestionnaires de noms de domaines en Afrique tels que l'ANRT, pour soutenir un internet ouvert, stable et résilient en Afrique. « En démultipliant le nombre de copies du serveur L-Root, nous sommes en mesure de favoriser le trafic local, atténuer les risques des attaques DDoS et les pannes de connectivité à grande échelle, réduire la latence et améliorer l'accès », explique Alan Barrett, Directeur Général de l'AFRINIC.

M. Azdine EL Mountassir Billah affirme, pour sa part, qu'« à travers cette convention, l'Agence ambitionne d'améliorer la sécurité, la stabilité et la résilience du système DNS (Domain name system) ». Le L-Root, mis en place par l'ANRT, est opérationnel depuis le 5 mars 2016. Il a permis d'améliorer la qualité des requêtes DNS effectuées par les internautes au Maroc ».

A propos des serveurs racines des noms de domaine

Les serveurs de noms de domaines qui servent la zone de DNS racine sont communément appelés les serveurs racines des noms de domaine. Chaque serveur dispose d'une lettre d'identification de A à M. Même s'il n'y a que 13 noms qui sont utilisés, il y'a plus de 350 serveurs physiques répartis à travers le monde. Le fait d'avoir des copies multiples réparties sur différents continents permet d'avoir de hautes performances dans la recherche des DNS. Et ceci indépendamment de la localisation de l'utilisateur, du nombre croissants d'accès, de la vitesse de connexion et de la stabilité des infrastructures.

¹ AFRINIC (African Network Information Center) : est le Registre Régional responsable de l'allocation des ressources Internet au niveau du continent Africain. Il fait partie de l'organisation de soutien aux politiques d'adressage au sein de l'ICANN.